

CONCOURS DE PHOTOS



Nous vous avons annoncé dans notre dernier journal l'organisation d'un concours de photos sous le thème <Ma municipalité en images>>. Nous réitérons notre invitation à nos citoyens et touristes à y participer afin d'illustrer le calendrier municipal 2021 qui sera distribué dans tous les foyers en décembre prochain.

Photographes, amateurs de photos grands et petits, participez au concours et courez la chance de voir vos clichés immortalisés dans notre calendrier municipal 2021.

Parmi les photographies soumises, notre jury sélectionnera vingt-cinq (25) clichés finalistes. Leurs auteurs seront invités à une soirée cocktail au mois de novembre, moment où seront dévoilées les treize (13) photos gagnantes, soit la page couverture et les douze mois de l'année.

La date limite pour participer au concours est le 10 octobre 2020.

THÈME 2020 : <<MA MUNICIPALITÉ EN IMAGES>>

Ceux qui désirent y participer sont invités à exprimer leur talent en capturant le charme de notre territoire au rythme des quatre saisons sur des thèmes variés visant à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté de Lac-Frontière.

COMMENT PARTICIPER

Pour être éligible au concours, chaque envoi soumis doit être accompagnée :

- Du formulaire d'inscription ci-joint ou disponible sur le site internet de la municipalité ou encore au bureau municipal
- Des photographies

Fournir vos photos dans le format suivant :

- Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir sur papier photo (5 X 7 minimum) en couleur ou en noir et blanc et de cadre horizontal seulement, en main propre ou par la poste au bureau municipal et l'enveloppe doit être adressée à : Concours de Photos, Municipalité de Lac-Frontière, 22 rue De l'Église, Lac-Frontière, (Qc) G0R 1T0.

Chaque photo doit porter (à l'endos de l'épreuve papier) le nom et le numéro de téléphone du photographe ainsi qu'une brève description de l'endroit où a été prise la photo.

- Les photos inscrites au concours doivent également nous être envoyées en version numérique format « JPEG » avec une résolution d'image minimum de 300 DPI et un poids supérieur à 1 MO. Les photos peuvent être soumises par courriel à municipalitélac-frontière@globetrotter.net, sur disque optique ou sur une clé USB. Si vos photos sont trop lourdes, nous vous suggérons d'utiliser WeTransfer, un site très facile d'utilisation qui vous permet d'envoyer jusqu'à 2 Go, et ce, tout à fait gratuitement. Aucun abonnement nécessaire.
- Faire parvenir le tout au plus tard le 10 octobre 2020 :

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Un participant peut soumettre un maximum de dix (10) photos.
- Deux (2) photos maximums du même participant pourront être sélectionnées pour le calendrier.
- Les photos doivent être prises sur le territoire de la Municipalité de Lac-Frontière
- Les photos qui n'ont pas été prises au courant de l'année doivent être encore représentatives au moment du dépôt.
- Les photos soumises doivent être claires, de bonne qualité
- Seul le format horizontal des photos sera accepté.
- Aucune photo ni CD-ROM ou clef USB ne sera retourné aux participants.
- La Municipalité de Lac-Frontière ne sera pas responsable en cas de perte ou de détérioration des photos, des CD et /Clef USB en sa possession ou en transit.
- Les élus et employés municipaux ne sont pas autorisés à participer au concours.
- La participation au concours implique l'acceptation des présents règlements et obligations ci-dessous

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste d'être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication et atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la municipalité de Lac-Frontière de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours;

Le participant accorde à la Municipalité de Lac-Frontière le droit d'utiliser les photos envoyées dans le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué.

Le participant accorde également à la Municipalité de Lac-Frontière le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. En conséquence, le participant dégage la Municipalité de Lac-Frontière de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

Toutes les photos reçues dans le cadre du concours sont conservées par la municipalité pour une utilisation ultérieure dans les outils de communication de la Municipalité tels que le site Web de la municipalité et du camping municipal et autres publications visant la promotion et la mise en valeur du territoire.

JURY

Le jury, composé de 3 personnes, choisira vingt-cinq (25) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront ensuite les treize (13) photos gagnantes pour la confection du calendrier municipal annuel. Les finalistes seront avisés par écrit ou par téléphone.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera les gagnants en fonction des critères suivants :

- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité de l'image
- Représentativité d'une des quatre saisons
- Respect des règlements

PRIX À GAGNER

- Des prix intéressants seront attribués aux gagnants
- D'autres prix seront attribués aux participants qui feront partie des finalistes.

INFORMATIONS

Madame Denise Mercier, directrice générale

Par téléphone au 418-245-3553 ou

Par courriel à : municipalitelac-frontiere@globetrotter.net